

Réunion de CA

Mardi 3 octobre 2023 - 18:30



Présents : Stéphane WAGNER, Jean-Marc PAGIES, Jean-Pierre CONRAD, Christopher BUEB, Marc GILG, Jean-Philippe SAGER, Jerome STAUB, Guilhem BORGHESI

1. Procédure de réinscription des membres

Pour la réinscription des membres, tout se fera en ligne dans Aerogest. Une info sera publiée dans la prochaine newsletter et Guilhem fera une procédure avec quelques captures d'écran qui sera envoyée par mail en indiquant qu'il sera possible de faire sa réinscription à partir de début octobre.

Pour les nouvelles inscriptions, il faut que le nouveau membre ait un compte aérogest et un compte FFA. Pour cela :

- le nouvel inscrit doit venir au club,
- le club lui crée son compte Aérogest, reporte son choix de formule d'inscription FFA et se charge de la création du compte FFA sur SMILE,
- le nouveau membre alimentera son compte Aérogest du montant de la cotisation et des options FFA qu'il aura sélectionnées.

2. Demande de validation de l'agrément Wingly pour Nicolas Prince

Le CA valide l'agrément à condition que le pilote satisfasse aux conditions qui sont de 100 h de vols en tout et de 50h en tant que CdB. Il manque encore un 5h57 à Nicolas en tant que CdB. Il pourra ensuite demander à Cyril de se faire valider en CC pour les vols Wingly.

3. Vols sur avions à train classique

Christopher indique qu'il y a trop de laxisme sur les lâchés trains classiques et que la formation devrait être davantage structurée. Le CA s'accorde sur le fait que la formation train classique doit être renforcée. Jean-Philippe évoque la création d'une réunion du collège d'instructeurs qui permettra notamment de revoir ce point spécifique.

Stéphane propose de profiter de la prochaine modification du règlement intérieur pour ajouter un amendement afin de limiter l'utilisation de certains avions pour les vols Wingly.

4. Point Communication

- a. Le nouveau site web est désormais en production. L'ancien est arrêté et est redirigé vers le nouveau. Le principe est qu'il soit plutôt construit pour faire la promotion du club plutôt que de délivrer des informations réglementaires.
- b. Facebook + Instagram : Pas de changement récent.
- c. WhatsApp : pour les échanges internes et le CA. Stéphane propose de faire une "communauté" avec des fils de discussion ("communication club" où les admins sont les seuls qui peuvent publier, un fil "histoire de l'aviation", un fil "CA" réservé aux membres du CA, un fil "libre" où les messages sont paramétrés pour être supprimés après 48h). Stéphane créera la communauté. Il donnera les droits au groupe Communication pour l'administration.

5. Réunion des FI

- a. Vol de maintien de compétences (ex-Contrôle Club)

Les nouvelles modalités de contrôle s'appuieront sur la fiche commune de maintien de compétence proposée par la FFA. Cela amènera notamment à :

- Une modification de la période d'absence de vol qui sera réduite à 60 jours (au lieu des 90 jours précédemment),
- Une réalisation d'un vol de validation d'une heure à l'appréciation de l'instructeur dans le cas de plus de 60 jours sans vol.

Il faut rajouter ces nouvelles dispositions dans le règlement intérieur. Philippe Dufour sera sollicité pour effectuer cette modification.

b. Création d'un collège de standardisation des FI

Cette nouvelle instance se réunira avec un rythme trimestriel a minima, idéalement tous les deux mois pour faire un point de situation sur chaque élève et brevetés.

6. Nouveau suivi pédagogique dématérialisé pour les instructeurs

a. AeroGigli

Le club exigera 80% de réussite à l'examen d'entraînement pour que l'élève soit autorisé à se présenter à l'examen théorique. Le suivi sera assuré par le Responsable Pédagogique. Le club obtient une réduction de 30% s'il prend 21 élèves ou plus pour des abonnements de deux ans. Cela coûterait 56€ par élève.

b. FlightProgress

Livret de progression dématérialisé accessible pour chaque élève. D'un coût de 400€/an, il permet de suivre un nombre illimité d'élèves. Le club demanderait 20€ par élève pour ce livret.

Le CA valide le projet et le tarif du pack "pédagogique" à 75 € à l'inscription.

Chaque instructeur gèrera ses élèves sur Aérogligli et le Responsable Pédagogique pourra visualiser l'ensemble des élèves dans le suivi des deux applications.

7. Evektor

a. Atelier de maintenance

Une 100h c'est 8h de main d'œuvre à 72€ HT/h chez Bruno ce qui correspond à une tarification standard pour ce type de prestations. C'est confirmé par l'ancien importateur, qui indique qu'une maintenance 100h est évaluée entre 6h et 8h.

Il faut que l'atelier de maintenance s'organise pour prendre l'avion lorsqu'il doit entrer en maintenance et anticiper les achats de consommables.

b. Prêt FFA/CRA :

Pour le CRA, le dossier est presque bouclé. Pour le prêt FFA, Stéphane fournit les derniers documents et le dossier va avancer.

c. Acquisition du prochain moteur

Stéphane ira voir Bruno pour lui demander une cotation pour une pose du nouveau moteur en début d'année (janvier / février) et des délais à prévoir.

8. Désignation d'un responsable suivi mécanique des avions

Jean-Philippe se propose de faire le suivi de facture en fonction des devis et des comptes-rendus de travaux (APRS) pour avoir une cohérence dans la facturation des prestations de l'atelier.

9. Suivi des prestations du Responsable Pédagogique

Dans un objectif de communication aux membres et de maîtrise des coûts, il est souhaitable de disposer du détail des prestations assurées par Cyril. Un suivi sera opéré en croisant les prestations consignées et détaillées dans le planning Aérogest avec la facture présentée.

10. Procuration bancaire

Le CA s'accorde sur la nomination de Jerome STAUB au poste de Trésorier Adjoint et à ce titre lui octroie la possibilité d'obtenir une procuration bancaire pour tous les comptes bancaires du club. Les démarches vont être engagées dans ce sens par les trésoriers.

11. Réflexion sur projection 2024

Report sur le prochain CA

Fin du CA : 20h45